



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2012-2013-2014

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Village de Val-David, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2012-2013-2014, a été déposé à nos bureaux le 31 octobre 2011, et que toute personne peut en prendre connaissance à la mairie durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1^{er} mai 2012 ;
- être déposée ou être envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Municipalité du Village de Val-David

2579, rue de l'Église
Val-David, (Québec) J0T 2N0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par **le règlement # 139-97** de la **MRC des Laurentides** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 9 novembre 2011

Yves Frenette
Directeur général par intérim